

La Sidra

DE LA SEMAINE

'HOUKAT

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

D.ieu enseigne à Moché les lois de la « Vache Rousse ». Après quarante ans d'errance dans le désert, le Peuple juif arrive dans le désert de Tsin. Myriam quitte ce monde et le peuple, privé du puits de Miryam, réclame de l'eau. C'est alors que Moché va frapper le rocher pour qu'en jaillisse de l'eau (au lieu de lui parler). L'eau jaillit mais ni Moché ni Aharon ne pourront entrer en Terre Sainte. Aharon meurt et lui succède son fils Elazar. Le peuple parle encore une fois contre D.ieu et Moché et une épidémie le frappe, enrayée par un serpent d'airain brandi par Moché. Moché mène des batailles contre les rois Si'hon et Og, conquiert leurs terres, à l'est du Jourdain.

Moché et la Vache Rousse : une association unique

La Paracha commence par les mots : « Parle au Peuple juif et dis-leur d'apporter une Para Adouma Temima, une vache complètement rousse ».

Nos Sages notent que D.ieu insista pour que la Para Adouma soit apportée à Moché parce que, comme le lui dit D.ieu : « toutes les vaches rousses cesseront, mais la tienne restera éternellement ». Cela devait avoir un grand impact sur toutes les vaches rousses à venir car les prêtres qui prépareraient les vaches rousses futures se sanctifieraient à partir des cendres de celle de Moché. C'est la raison pour laquelle toutes les Para Adouma sont connues par le nom de Moché.

Cette relation unique est également soulignée dans l'explication du commandement de la Para Adouma. Seul à Moché, D.ieu en révéla l'explication.

Pourquoi y a-t-il donc une relation si spéciale entre Moché et la Para Adouma ?

Elle était apportée en demande de pardon pour le péché du Veau d'Or. Les commentateurs expliquent ainsi le lien entre le pardon pour ce péché et la purification de l'impureté qui vient du contact avec la mort (raison d'être de la Para Adouma).

Sans le péché du Veau d'Or, le Peuple juif aurait été libéré de la mort. Car au moment où fut donnée la Torah, les Juifs ne connaissaient plus la mort. Ce n'est qu'à cause de cette faute que la nation y fut à nouveau sujette. Ce péché fut donc la cause de la mort et donc de l'impureté qui en résulte.

Suite en page 2

Edito

Le 12 Tamouz : la liberté à notre porte

« Le corps suit la tête », énonce le Talmud. Cette phrase va plus loin que le truisme qu'elle paraît incarner. En son sens plus profond, elle indique comme les événements liés à un Sage et, a fortiori, à celui qui, dans sa génération, a guidé le peuple juif, concernent chacun. La Tradition n'enseigne-t-elle pas que les lettres qui, en hébreu, forment le terme « Rabbi » sont les initiales des mots constituant la phrase « Roch Bnei Israël », « tête, ou chef, du peuple juif » ?

Ainsi, lorsque revient la date du 12 Tamouz, nous nous souvenons : ce jour-là, le précédent Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn, fut libéré par le pouvoir stalinien qui l'avait sévèrement condamné en raison de son action incessante pour la vie du judaïsme. Ce n'est pas seulement une victoire historique sur une forme d'oppression que l'histoire a fini par reléguer au rayon « cauchemars en tous genres », que nous célébrons ici. Ce n'est même pas uniquement le salut miraculeux et personnel du précédent Rabbi que nous fêtons. Certes, tout cela est présent dans nos mémoires et mérite solennité. Cependant, l'événement en question va encore plus loin que de telles catégories.

De même que, de la fenêtre du train qui, suite à sa condamnation, allait l'emmener en exil dans une région reculée de l'URSS d'alors, le Rabbi précédent rappelait que « seul notre corps se trouve en exil », que « notre âme est toujours libre », ainsi, après sa libération, il faisait savoir : « ce n'est pas seulement moi qui ai été libéré... mais tous ceux qui chérissent la Torah » jusqu'à « tous ceux pour qui le nom d'Israël n'est qu'un surnom ». C'est en effet là la vraie grandeur et toute la portée du 12 Tamouz. En ce sens, cette libération est aussi la nôtre et nous confère la force de toutes les libertés.

Car, aujourd'hui, si l'oppression physique a généralement disparu, l'exil, lui, existe encore. Spirituellement, nous en sentons toujours le poids écrasant et l'obscurité du monde paraît même parfois s'épaissir. En ce jour de libération, il appartient à chacun de trouver la voie de l'accomplissement ultime, de la liberté essentielle, celle que Machia'h nous apportera. Cela n'est pas que du domaine du rêve, de l'espoir ou du souhait convenu. C'est, très simplement, l'objet de notre attente, porteur d'une assurance d'éternité. La liberté est à notre porte ; sachons la laisser entrer.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 34
Sortie : 22h 54

Bordeaux 21.29
Grenoble 21.05
Lille 21.39
Lyon 21.11

Marseille 21.00
Montpellier 21.07
Nancy 21.18
Nantes 21.42

Nice 20.54
Rouen 21.41
Strasbourg 21.11
Toulouse 21.17

A partir du dimanche 7 juillet 2019 Pose des Téléphones : 4h 27 Heure limite du Chema : 9h 55 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mardi 16 au mercredi 17 juillet



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT 'HOUKAT



Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Tel est donc le lien entre le pardon de ce péché et la purification de l'impureté qui vient du contact avec la mort.

Selon ce qui précède, nous sommes à même de mieux comprendre le statut du Rambam (Maïmonide) qui déclare que « neuf Para Adouma ont été faites depuis le moment où ils reçurent ce commandement jusqu'à la destruction du second Beth Hamikdash, le second Temple de Jérusalem. La première a été faite par Moché... la dixième le sera par le Roi Machia'h. »

Pourquoi le Rambam juge-t-il nécessaire de dénombrer les vaches rousses offertes au cours des générations ? Plus encore, pourquoi isole-t-il la dernière de toutes les autres offrandes que l'on trouve dans la prophétie de 'Hezekyahou (Ezékiel) et indique-t-il qu'elle sera apportée par le Roi Machia'h ?

Le Rambam fait allusion au fait que la complète purification apportée par la Para Adouma ne se produira que par l'intermédiaire du Machia'h. Ce n'est qu'alors que le pardon complet pour le péché du Veau d'Or sera accordé.

A l'Ère messianique, et seulement alors, y aura-t-il une purification complète de l'impureté résultant du contact avec la mort. Car alors, elle cessera à tout jamais, comme l'affirme le verset : « la mort sera avalée pour toujours ».

Et c'est à cela que le Rambam fait allusion quand il déclare que « la dixième

sera faite par le Roi Machia'h » car le nombre 10 est un signe d'accomplissement et de complétude. Or l'état d'achèvement total du processus de purification sera apporté par la dixième Para Adouma offerte par le Machia'h.

À la lumière de ce qui précède, nous pouvons également comprendre la relation bien particulière qui unit la Para Adouma et Moché : l'objectif fondamental de la vache rousse ne consiste pas en la négation de l'impureté mais en l'annihilation de sa cause : la mort. Cela requiert la puissance de Moché car nous savons que « le travail de Moché est éternel » et que « Moché n'est pas mort... tout comme il a servi dans le passé, maintenant aussi... »

C'est ainsi que la possibilité de toutes les vaches rousses de purifier dépendait des cendres de celle de Moché, car la

force ultime de la purification de la Para Adouma (libération de la mort, ou encore, vie éternelle) est liée à l'éternité de Moché.

Pharmacie Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85

Fax : 004 122 732 47 15

LISTE DES CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL DU 8 JUILLET AU 2 AOÛT 2019

• Paris 7 ^e -15 ^e	M. Y. Mergui	06 22 03 33 07	• Bry/Marne	Mme Asseraf	06 22 63 65 98
• Paris 12 ^e *	M. Y. Martinez	06 61 10 62 10	• Clichy/Levallois*	M. L. Uzan	06 49 54 35 66
• Paris 13 ^e	M. H. Assouline	06 20 87 35 05	• Epinay	M. Y. Abrahami	06 11 42 15 33
• Paris 19 ^e	Secrétariat	07 67 57 65 01	• Fontenay/Bois	Mme Danan	07 55 77 07 77
• Paris 20 ^e	Mme Sabbath	06 23 20 53 39	• Les Lilas	Mme Sarfati	06 61 50 35 47
• Antony	M. Y. Bokobza	06 46 39 87 85	• Montrouge	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
• Aubervilliers	Mme Koskas	01 43 52 48 41	• Neuilly/Seine	Mme Benhamou	06 69 72 15 53
• Bonneuil	Mme Altabé	06 69 04 81 20	• Sarcelles	M. C. Albou	06 98 76 07 00
• Boulogne	M. M. Sojcher	06 20 44 07 63	• Villiers/Marne	M. M. Mergui	06 99 52 17 70
• Bondy/Pavillons	M. M. Ben Nephtali	06 08 02 48 06	• Yerres	M. E. Attal	06 87 51 66 27

* Ouvert en août

Etude du RAMBAM

• DIMANCHE 7 JUILLET – 4 TAMOUZ

• LUNDI 8 JUILLET – 5 TAMOUZ

• MARDI 9 JUILLET – 6 TAMOUZ

Mitsva positive n° 248 : C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne les règles d'héritage.

• MERCREDI 10 JUILLET – 7 TAMOUZ

Mitsva positive n° 176 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de nommer des juges dont le rôle est d'inciter le peuple à observer les lois de la Torah et d'obliger ceux qui s'écartent du chemin de la vérité à y retourner, d'ordonner au peuple de faire le bien, de le mettre en garde contre de mauvais actes et d'infliger des punitions aux transgresseurs (de la Torah) pour que les commandements et les lois de la Torah ne soient pas dépendants de la volonté de tout un chacun.

Mitsva négative n° 284 : C'est l'interdiction qui est faite au Grand Sanhedrin ou (depuis la destruction du Temple) à l'Exilarque de nommer un juge ne connaissant pas à fond les lois de la Torah, quelles que soient par ailleurs ses autres qualités imminentes

Mitsva positive n° 175 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de suivre l'avis de la majorité, au cas où il y a une différence d'opinion entre les Sages au sujet d'une loi de la Torah. Il en sera de même pour un procès concernant un litige entre des particuliers.

• JEUDI 11 JUILLET – 8 TAMOUZ

Mitsva négative n° 282 : Il est interdit au juge de trancher selon la majorité dans le cas d'une condamnation, si celle-ci est jugée d'une seule voix de plus

Mitsva négative n° 283 : Il est interdit à un juge de suivre l'avis de l'un de ses collègues pour condamner le coupable ou pour acquitter l'innocent, sans s'être forgé une opinion person-

nelle sur la base de ses propres investigations et déductions des principes juridiques.

Mitsva positive n° 229 : C'est le commandement d'après lequel il nous a été enjoint de lapider ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 228 : C'est le commandement qui nous enjoint l'exécution légale par le "feu" de ceux qui transgressent certains commandements.

• VENDREDI 12 JUILLET – 9 TAMOUZ

Mitsva positive n° 226 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'exécuter ceux qui transgressent certains commandements, par le glaive.

Mitsva positive n° 227 : C'est le commandement nous enjoignant l'exécution légale par strangulation de ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 230 : C'est le commandement nous enjoignant de pendre certains parmi ceux qui sont condamnés à mort par ordre du Tribunal.

Mitsva positive n° 231 : C'est le commandement nous enjoignant d'enterrer tous ceux qui ont été exécutés par ordre du Tribunal le jour même de leur exécution. La même loi est applicable à tous les autres morts: tout Juif doit être inhumé le jour même de sa mort.

Mitsva négative n° 66 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser sur le gibet jusqu'au lendemain matin le supplicié pendu, de peur qu'on en vienne, en le voyant, à avoir des pensées blasphématoires.

• SAMEDI 13 JUILLET – 10 TAMOUZ

Mitsva négative n° 310 : Il nous est interdit de laisser en vie un sorcier.

Mitsva positive n° 224 : C'est le commandement qui nous a été ordonné de frapper à l'aide d'une lanière ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva négative n° 300 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'infliger au coupable une peine sévère au point de lui causer un dommage permanent.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION

*(Extrait du Sefer Hasi'hot 5702 (1942)
du Rabbi Yossef Its'hak)*

Veille du mardi 9 Chevat, à Chicago

Il y a douze ans, je me trouvais chez vous, à Chicago et j'ai déclaré que je n'étais pas venu ici uniquement afin de collecter des fonds pour l'Europe, mais également dans le but de donner. Cela a été mon objectif, dans la vie, pendant toutes les années de mon action de diffusion de la Torah pénétrée de crainte de D.ieu et de la bonne éducation, avec l'aide de D.ieu béni soit-Il. C'est ce que j'avais déclaré à l'époque.

Actuellement, la divine Providence m'a transporté d'un pays à l'autre, jusqu'à parvenir en Amérique. Il est dit(69) que : «l'Éternel prépare les pas de l'homme» et je suis donc venu avec une mission particulière de diffusion de la Torah pénétrée de crainte de D.ieu et de la bonne éducation.

Un émissaire doit s'acquitter de la mission qui lui est confiée, dans toutes les situations et dans toutes les réunions. Il lui faut, avec abnégation, mener à bien la mission que la Providence divine lui a confiée. Mon arrivée en Amérique et celle des Rabbanim qui y arrivent actuellement n'est pas la conséquence, que D.ieu nous en préserve, des tueries de l'ennemi. En fait, D.ieu nous a envoyés dans ce pays avec une double mission envers le Judaïsme d'Amérique,

d'une part, envers les Rabbanim et les responsables communautaires qui les dirigent, d'autre part.

Ma mission est de faire en sorte que le Judaïsme américain, les Rabbanim et les responsables communautaires qui les dirigent fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour subvenir aux besoins des Juifs de l'autre continent, pour les sauver de la destruction. Bien sûr, certaines initiatives ont déjà été prises en la matière et, sur ce point, je félicite ceux qui soutiennent les institutions de Torah de l'autre continent, ceux qui appuient mon action de libération des captifs, mais tout cela reste très peu. Un effort beaucoup plus important est nécessaire.

Mes terribles expériences de l'inquisition menée par la Yevsektsya, la section juive du parti communiste ne sont, cependant, nullement comparables au sort amer de nos frères, les enfants d'Israël, à l'heure actuelle, sur l'autre continent.

Là-bas, dans les endroits où la guerre fait rage, ils sont brisés, ont perdu l'espoir et ils travaillent dur. Ils n'ont même plus la force de crier. J'étais avec eux pendant plus de trois mois et j'ai vécu avec eux les affres de la situation, en général, de celle des enfants d'Israël, en particulier. Il est indispensable d'organiser une aide plus soutenue pour qu'ils puissent se nourrir, renforcer et développer, avec le plus grand empressement, les possibilités d'émigrer de ces pays.

Ma seconde mission, confiée par la divine Providence, est l'action de diffusion de la Torah pénétrée de crainte de D.ieu et de la bonne éducation, dans ce pays. Dès mon arrivée ici, j'ai créé un fonds pour la libération des captifs et une Yechiva dans l'esprit de Tom'heï Temimim, à Loubavitch. Avec l'aide de D.ieu, les réalisations ont été nombreuses, durant cette courte période, aussi bien pour la libération des captifs que pour l'action de cette Yechiva Tom'heï Temimim Loubavitch. L'esprit 'hassidique de Torah et de crainte de D.ieu de Tom'heï Temimim Loubavitch se reflète désormais, D.ieu merci, également sur les élèves des autres Yehivot.

Mon voyage à Chicago a été, pour moi, un grand effort et je suis très satisfait de rencontrer les Rabbanim, les personnalités, les membres de la communauté, ses responsables, les présidents des synagogues et, notamment, les dirigeants des institutions religieuses et de Tsedaka, qui sont basées sur la Torah. Je veux savoir ce qui est fait dans le domaine de la pureté familiale, du respect du Chabbat. Je suis particulièrement intéressé par la situation de l'éducation, dans les Talmud Torah.

Les Rabbanim parlèrent en effet de la pureté familiale, de la Cacherout, du respect du Chabbat et de l'éducation. Le Rabbi dit ensuite :

« Toutes les propositions et les modifications pour améliorer la situation religieuse de Chicago, qui ont été formulées par les Rabbanim, au cours de notre réunion, aujourd'hui, sont, à n'en pas douter, pleines de sens et efficaces. Il est certain qu'avec l'aide de D.ieu, elles contribueront à améliorer la situation religieuse. »

ETINCELLES

DE MACHIA'H LA LONGUEUR DE L'EXIL

Le deuxième Temple fut détruit à cause de la haine gratuite existant entre les hommes (Youma 9b).

Les hommes ont tendance à ne pas considérer une telle faute comme particulièrement grave car chacun estime que la haine qu'il porte à l'autre est justifiée.

C'est pourquoi notre exil, qui en constitue la réparation, est si long : effacer l'impureté la plus fine prend plus de temps que pour l'impureté grossière, visible à tous.

(D'après Likouteï Torah Matot 86a) H.N.

**ÉCLAIRONS
NOTRE QUOTIDIEN
EN REGARDANT
CHAQUE JOUR UNE
VIDÉO DU RABBI...**

**Recevoir par WhatsApp
la VIDÉO DU RABBI
sous-titrée en français**

**Comment recevoir la vidéo ?
Enregistrez le numéro
+33 7 81 53 60 93
dans vos contacts et envoyez
un message WhatsApp
en écrivant «OUI».**

*Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF
en partenariat avec JEM France.*

VENEZ VIVRE UN ÉTÉ EN FAMILLE AVEC

SweetHolidays

**HOTEL PENSION COMPLETE
DU 5 AU 26 AOÛT 2019**

LA BERANGÈRE - LES 2 ALPES

**A PROXIMITÉ DU SEMINAIRE
DU BETH LOUBAVITCH**

avec la présence de Rav 'Haim Nisenbaum

**HAUTE GASTRONOMIE
GLATT CACHER LAMEHADRINE
Piscine, sauna, club enfants, buffets,
conférences...**

**YOSSI & NEHAMA BENSOUSSAN
06 99 94 75 57**

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELQUES LOIS SUR L'ÉDUCATION

On enseigne à un enfant à accomplir les Mitsvot selon son intelligence et sa compréhension. Par exemple, s'il comprend ce qu'est le Chabbat, on l'habitue à écouter le Kiddouch et la Havdala.

On habitue l'enfant à la synagogue à répondre « Amen » et à respecter la sainteté du lieu. On veillera à ce qu'il ne dérange pas les fidèles en courant dans tous les sens ou en criant de façon intempestive.

Parents et éducateurs veilleront à ce que les enfants ne mentent pas, ne jurent pas et ne disent que la vérité, avec des mots propres. Aucun adulte (ni parent ni professeur) n'a le droit de donner un aliment non-cachère à un enfant ou de lui demander d'accomplir un acte interdit.

Si un enfant trouve un objet ou qu'il reçoit un cadeau, on n'a pas le droit de le lui dérober.

Si un enfant a volé un objet, on doit le rendre s'il est encore en bon état. Sinon, l'enfant n'est pas légalement coupable – même quand plus tard il deviendra Bat ou Bar Mitsva. Cependant, pour être quitte vis-à-vis de D.ieu, il se repentira et remboursera la valeur de l'objet. On ne menace pas un enfant de le punir plus tard : soit tout de suite, soit jamais.

On n'effrayera pas un enfant avec un animal non-cachère comme un chien.

F.L. (d'après Rav Yossef Kolodny – N'shei Chabad Newsletter)

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

ESHELGLATT

GLATT CACHER LAMEHADRINE

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

55 rue Petit - 75019 Paris

01 42 45 36 47

ב"ה

GARAGE DIRECT AUTO

Carrosserie
Peinture
Mécanique

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

SNS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

Le BETH LOUBAVITCH

vous propose

2 SÉMINAIRES
D'ÉTUDES
AUX 2 ALPES

Pour étudiantes

du lundi 15
au lundi
29 juillet 2019

Hôtel ****
pension complète
Torah et Fun

Inscriptions :
01 82 88 62 88
seminaireetudiante@gmail.com

Pour étudiants
et familles

du dimanche 4
au dimanche
25 août 2019

Inscriptions :
01 45 26 87 60
En ligne:
bethloubavitch-etudiants.com
/seminaire

Egalement :
Cours pour dames - Gan Israël
Epicierie cachère
Possibilité d'hébergement auprès des agences locales

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois

01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

36^e ANNÉE

JEUNESSE LUBAVITCH TOULOUSE

organise

2 Centres de Vacances du 4 au 21 août 2019

PARDESS HANNAH Filles 8-16 ans

à GUCHEN

PARDESS MAMACH Garçons 8-13 ans
à BORDERES LOURON

AMBIANCE JUIVE CHALEUREUSE !

Activités sportives, artistiques et culturelles

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Bons de vacances sous réserve d'acceptation - Possibilités de bourses et d'aides

Renseignements et inscriptions : 05 61 21 27 87

pardess30@gmail.com

Inscriptions avant le 15 juillet



Maintien & Aide
à domicile

- Personnes âgées
 - Familles, garde d'enfants
 - Situation d'handicap
 - Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00